

Charte du pool régional de formateurs CPS (champs extrascolaire et enseignement agricole).

Textes de référence :

- Instruction interministérielle N° DGS/SP4/SGMCAS/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 29 avril 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037
- Référentiels théoriques de Santé publique France : Synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisée (2021) et les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques (rapport complet, octobre 2022)
- Document de plaidoyer de Santé publique France « Les compétences psychosociales : l'essentiel à savoir » (septembre 2023, version revue en 2025)
- Référentiels opérationnels, tome 1 (mars 2025) et tome 2 (février 2026)

Déontologie, valeurs et principes des formateurs

Les formateurs CPS du pool régional partagent la déontologie, les valeurs et les principes suivants :

- Le formateur du pool régional incarne, fait vivre et transmet les valeurs et principes de la Promotion de la santé, dont ceux liés aux compétences psychosociales. Il inscrit son action dans le cadre et le respect de la stratégie nationale interministérielle sur les compétences psychosociales¹ (2022-2037).
- Il transmet la connaissance **des critères d'efficacité** des interventions CPS qui sont mentionnés dans les référentiels théoriques de Santé publique France.
- Il mobilise des **contenus fondés sur les connaissances scientifiques actuelles**, et met en œuvre une pédagogie positive et expérientielle.
- Il respecte les **principes éthiques** de la formation notamment :
 - ✓ Avoir une attitude adaptée permettant de favoriser le respect entre le formateur et les apprenants, ainsi qu'au sein du groupe d'apprenants (non-jugement, non stigmatisation, non moralisation, non injonction, écoute active, confidentialité, attention positive...),
 - ✓ Être garant du cadre qui sécurise chacun à l'intérieur du groupe d'apprenants,
 - ✓ Ne pas tenir de propos mettant en difficulté un apprenant, le groupe, les autres formateurs,
 - ✓ Respecter le secret professionnel,
 - ✓ S'abstenir de toute remarque d'ordre personnel, politique ou religieux.
 - ✓ Respecter le principe de laïcité (stricte neutralité).

Missions

Le formateur du pool a pour mission principale **de former les adultes en position d'éducation** en application des priorités identifiées par les comités territoriaux CPS, consolidées au niveau régional par

¹ Instruction interministérielle n° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes

les ARS et les rectorats. Les formateurs appartenant aux secteurs parties prenantes de la Stratégie réalisent prioritairement des formations pour le compte de leur administration, mais peuvent également, à son initiative ou avec son accord, participer à des formations intersectorielles, ce qui peut favoriser les liens et la bonne articulation des interventions de chacun.

Il est par ailleurs attendu :

- ✓ qu'il prépare ses supports de formation. Le formateur s'appuie pour cela sur le kit des formateurs conçu par le pôle des formateurs national et qui sera remis à l'issue de la formation du pôle régional Centre-Val de Loire
- ✓ le formateur du pool **forme des adultes en position d'éducation sur l'ensemble des CPS** en respectant les contenus du référentiel opérationnel (tomes 1 et 2), sans se limiter à former à un sous-ensemble de CPS ou à utiliser un seul programme.
- ✓ Un formateur du pool régional doit posséder des connaissances et des savoir-faire ciblés et régulièrement actualisés. Il est tenu de réaliser une veille régulière, notamment concernant les productions de Santé Publique France.

Recrutement des formateurs régionaux CPS

Santé publique France établit les critères pour la sélection des formateurs nationaux en accord avec la Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), copilotes de la Stratégie.

Profil des formateurs CPS des pools régionaux

- ✓ Les personnes pouvant intégrer les pools régionaux de formateurs CPS sont déjà **formateurs et ont une expérience dans le développement des CPS**. Elles ont des compétences et de l'expérience en ingénierie et animation de formations CPS, ainsi qu'en stratégies éducatives. Elles sont capables de mettre en place une formation CPS en tant que formateur principal (construire, assurer le déroulement de la formation et de l'animation ; être capable de citer un exemple de formation CPS mise en place).
- ✓ Les formateurs du pool régional proviennent de la Fédération Promotion Santé ou d'associations ayant dans leur objet social la prévention et la promotion de la santé expertes en CPS d'envergure nationale, ou multirégionale, ou régionale,
- ✓ Les formateurs du pool régional proviennent également des ministères en charge du déploiement des feuilles de route intersectorielles, ou de leurs agences ou services déconcentrés ou d'associations d'éducation populaire dûment formées et expertes en matière de déploiement d'interventions de compétences psychosociales.
- ✓ Ces formateurs doivent **pouvoir interagir et s'adapter aux caractéristiques des différents milieux professionnels** (promotion de la santé, milieux éducatifs, sociaux, médico-sociaux, judiciaires, sanitaires, etc.) où sont développés les programmes/interventions CPS.
- ✓ Ils doivent donc aussi être en capacité de venir en soutien des différentes typologies de programmes/interventions CPS qui vont être issus de ces milieux.

Pré-requis

- ✓ Sur la base de la présente charte, le formateur du pool régional s'assure en amont, auprès de son employeur, de la compatibilité de son engagement au sein du pool de formateurs CPS avec le bon fonctionnement de son service/emploi. Il s'engage à participer à l'intégralité de la formation de 6 jours (3 jours+3 jours indissociables) + 2 demi-journées de supervision organisées ultérieurement.
- ✓ A l'instar des formateurs du pool national de formateurs de formateurs CPS, les formateurs CPS du pool régional doivent prendre connaissance et s'approprier les supports nationaux de références de Santé publique France « le référentiel CPS opérationnel tomes 1 et 2 », sur les facteurs d'efficacité indiqués dans le référentiel théorique de 2022. Il convient donc qu'ils prennent connaissance du référentiel opérationnel (Tomes 1 et 2) qui est mis à disposition par Santé publique France.

✓ **Engagement du formateur CPS régional**

Je soussigné(e) Mr ou Mme (rayer la mention inutile) Prénom.....

Nom

Travaillant à (nom de l'organisme, service)

Poste.....

m'engage à respecter les principes de cette charte concernant le pool régional de formateurs CPS

Fait à

Le/...../.....

✓ Signature du stagiaire

Signature employeur